

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021**

L'An Deux Mille Vingt et Un, le mercredi 30 juin à dix-huit heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle multifonction, en séance publique, sous la présidence de Madame VANPEVENAGE Valérie, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

MM– JOLIVET B. – BOURDONJ. – LANDUYT N. – ZANCZAK P. – BERNARD T.

Mmes VANPEVENAGE V. - LAMBERT F. - DELABIE ML. – DECLEIN C. – DEVANNEAUX H.

Absents excusés : BARBOSA I. – COLLE C. – FLORENCHIE MC. –

POUVOIR : COLLE Chantal donne pouvoir à LANDUYT Nicolas

FLORENCHIE Marie-Claude donne pouvoir à DELABIE Marie-Louise

BARBOSA Isabelle donne pouvoir à VANPEVENAGE Valérie

Monsieur JOLIVET Bertrand a été élu secrétaire

Début de séance : 18h00 – fin de séance : 19h50

Convocation envoyée le **21 juin 2021**

Ordre du jour

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du Conseil Municipal du 07 avril 2021
- Bilan année scolaire
- Prix du goûter et de la cantine
- Rétrocession VIABILIS
- Renouvellement de la convention AC2S
- Décision modificative n°5
- Machine à pain

DIVERS :

- Questions diverses

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2021

Après lecture faite, le compte rendu du 07 avril a été voté à l'unanimité.

BILAN DE L'ANNÉE SCOLAIRE

L'adjointe au maire en charge des affaires scolaires procède à un bilan de l'année scolaire suite au conseil d'école du 11 juin 2021 : sur 2020/2021, nous étions à 97 inscrits à l'école, à la rentrée, il est prévu 89 élèves. Le conseil d'école a eu lieu le 11 juin, lors de celui-ci, les enseignantes nous exposent quelques travaux qu'il conviendrait de réaliser cet été (Films floutant sur les vitres de la salle de classe centrale, mise en place d'un renfort pour la fermeture du portillon, réinstallation du vidéo projecteur, installation de dérouleurs à papier et distributeurs à savon offerts par PRODECO), sont prévus également cet été : remise en état de propreté des locaux semaine 34, la société de maintenance informatique interviendra pour l'ordinateur et les tablettes. Le 6 juillet, des cartes cadeau CULTURA seront offertes aux élèves de CM2 qui partent en 6^{ème}, par la mairie. L'APE leur offre une calculatrice.

La dotation allouée à l'école passe de 54,06€ par enfant à 63€ car le toner d'impression, le papier, et la pharmacie sont maintenant inclus dans leur budget.

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021**

PRIX DU REPAS ET DU GOUTER

Lors de la commission des affaires scolaires qui a eu lieu le 22 juin, il a été exposé que notre fournisseur de repas, API restauration, qu'il augmentait ses tarifs à partir de la rentrée, après les avoir reçus, il nous propose deux solutions : soit on garde un coût de repas à 2,97€ mais nous n'aurons plus le choix de menus, soit le repas passe à 3,00€ mais nous conservons le choix de menus. La commission choisit de garder le choix de menus. Après exposition au conseil municipal, les membres approuvent la décision prise. Les membres du conseil proposent d'augmenter également le « forfait » qui permet de supporter les frais annexes (pain, salaires, électricité, eau, etc.). Le nouveau tarif se décompose comme suit : de 0.02€ de 1.85 à 1.87€. Ce qui fera un repas à 4.87€ pour tout le monde.

BAREME N°1 CAF	TAUX D'EFFORT	1 H DE PERISCOLAIRE		REPAS	FORFAIT	COUT DU REPAS	TOTAL FACTURE	
		Revenu mensuel calculé sur les salaires déclarés sur l'avis d'imposition					PLANCHER : < ou = 550€	PLAFOND : > ou =3 200€
1 Enfant	0,32%	0,21 €	1,29 €	3.00 €	1,87 €	4,87 €	5.07 €	6,16 €
2 Enfants	0,30%	0,19 €	1,20 €	3.00 €	1,87 €	4,87 €	5.06 €	6.07 €
3 Enfants	0,28%	0,18 €	1,12 €	3.00 €	1,87 €	4,87 €	5.05 €	5,99 €
4 Enfants et +	0,26%	0,17 €	1,05 €	3.00 €	1,87 €	4,87 €	5.04 €	5,92 €

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'augmentation.

Concernant le goûter, la directrice du périscolaire soumet qu'une augmentation du tarif du goûter serait raisonnable afin de conserver la qualité du goûter proposé aux enfants lors du périscolaire du soir. La commission des affaires scolaires propose une augmentation de 10 centimes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation du goûter de 10 centimes qui passe de 0.50 à 0.60€.

RETROCESSION VIABILIS

La signature de l'acte est en attente de certains documents de chez EUROVIA, la rétrocession ne pouvant être réalisée en l'absence de ce document pour SICAE et SUEZ.

RENOUVELLEMENT CONVENTION AC2S

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention AC2S.

Le troisième adjoint au maire arrive à 18h53 et demande à prendre la parole à 19h02 en cours de conseil pour annoncer sa démission en tant qu'adjoint, et en tant que conseiller.

DECISION MODIFICATIVE N°5

Des précisions ont été apportées au CM sur la DM5 concernant son utilisation.

MACHINE A PAIN

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dénoncer la convention concernant la machine à pain afin de négocier la part d'électricité offerte par la commune la première année suite à la mise en service.

QUESTIONS DIVERSES :

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021**

Madame le Maire fait lecture de la charte de l'élu local à l'ensemble des élus présents, puis elle remercie les personnes qui se sont mobilisées pour le rebouchage des trous de la route de Villers-sur-Coudun, ainsi que tous les assesseurs volontaires qui ont tenu le bureau de vote des 20 et 27 juin 2021.

TOUR DE TABLE

B. JOLIVET : Monsieur JOLIVET souhaite connaître les raisons qui ont poussé le 3^{ème} adjoint à donner sa démission suite à sa prise de parole lors de la réunion.

ML.DELABIE : Informe qu'une étude comparative de trois sociétés de nettoyage des locaux a été réalisée. Que la société actuelle est bien placée sur le marché. Il en a été conclu tant sur le prix que sur la qualité.

T. BERNARD : pose la même demande que Monsieur JOLIVET.

P. ZANCZAK : Informe que les dossiers de demande de subvention pour les associations du village sont lancés. Une orientation budgétaire aura lieu en septembre avec la commission des finances.

Fin de séance 19h50.